

# COMMUNE DE ROMANS AIN

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 13 ; Convocation du 02 juillet 2024  
L'an deux mille vingt-quatre le 08 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

**Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, LLORENS Marie-Hélène, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick et SIMONET Chantal, et Messieurs BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre, PERRADIN Laurent et RAVET Yoann.**

**Membres excusés : Messieurs AJOUX Romain et POLLIN Olivier.**

**Secrétaire de Séance : Madame Chantal SIMONET.**

### DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

#### **I - APPEL DES PRESENTS**

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

#### **II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**A l'unanimité**, le conseil municipal désigne Madame Chantal SIMONET secrétaire de séance.

#### **III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MAI 2024**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 27 mai 2024.

**A l'unanimité**, Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 27 mai 2024

#### **IV – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION COMMUNALE POUR L'AUTORISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL, A LA SUITE DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE ADS UNIFIE**

**Arrivée de Monsieur RAVET Yoann qui prend part aux votes à compter de ce point.**

Vu la convention constitutive du service ADS Unifié signée le 4 novembre 2014 entre les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Dombes Saône Vallée, actualisée par 5 avenants.

Vu la convention communale en vigueur signée entre la Commune et la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié entre les Communautés de Communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée signé le 2 avril 2024, proposant aux Communes membres **de nouvelles prestations** en lien avec l'autorisation du droit des sols afin de répondre aux mieux à leurs besoins selon la tarification définie à l'article 3- Dispositions financières :

| PRESTATIONS  | TARIFS  |
|--|---|
| Etude des avant-projets en Mairie  | 250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris) |
| Interprétation réglementaire de certains points du PLU   | 250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris) |
| Participation aux réunions de travail en Mairie sur le volet réglementaire des modification ou révision de PLU et des OAP  | 80,00 € / heure (déplacement compris)                 |
| Soutien en cas d'absence des agents communaux et renfort d'urgence aux agents chargés de l'urbanisme pour la gestion administrative des autorisations d'urbanisme (hors période de congés annuels d'été) | 250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)  |
| Expertise sur le montage des dossiers d'urbanisme et sur l'étude de faisabilité des projets lors de plage horaire en mairie ouverte au public, sur rendez-vous, par demi-journées                        | 250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)  |
| Réunion d'information sur le droit de l'urbanisme par groupe de 5 à 10 personnes   | 80,00€ la demi-journée/participant                    |

La convention communale en vigueur doit faire l'objet d'un avenant n°1 pour permettre à la Commune de bénéficier des nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié ainsi que les modalités financières correspondantes, et propose au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention communale afin de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention communale avec la Communauté de Communes de la Dombes, jointe à la présente délibération, afin de pouvoir bénéficier des nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols définies dans l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

## **V – VENTE DE PAVES**

**Arrivée de Madame LLORENS Marie-Hélène et Monsieur GUINET Pierre qui prennent part aux votes à compter de ce point.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'assemblée communale,  
Considérant le stock de pavés inutilisable par la commune,  
Considérant la demande de reprise formulée par Monsieur Christian RUDE domicilié à Sulignat,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder le lot de pavés au prix de 10 € le m<sup>2</sup> à Monsieur Christian RUDE, domicilié à Sulignat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **DE CEDER** le lot de pavés au prix de 10 € le m<sup>2</sup> à Monsieur Christian RUDE, domicilié à Sulignat.
- **DIT** que cette recette sera portée au budget principal 2024 au compte 75888.

## **VI – CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE**

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique présenté par l'école élémentaire relevant de la collectivité,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et présentée en annexe à la présente convention,

Le projet « Réaménagement de la cour de récréation » présenté par l'école élémentaire dont le coût total est de 10 313.00 € est soutenu financièrement à 100 % par l'Etat.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modalités de la convention de financement, et propose au conseil municipal d'approuver cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

## **V – INFORMATIONS DIVERSES**

- l'APPED, Association de Promotion du Poisson des Etangs de la Dombes, propose un temps de présentation de la filière étangs, à destination des élus, personnels administratifs et associations locaux. Ce temps d'échange se déroulerait en deux temps, sur une demie journée. A savoir, visite terrain d'une exploitation piscicole puis présentation en salle de la filière piscicole, sa production et ses enjeux.
- La Communauté de Communes de la Dombes a transmis la présentation de la société ALCOME qui est le premier éco-organisme du nettoyage issu de la filière REP produits du tabac. Cette nouvelle filière découle de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC). La mission de cette éco-organisme est d'intérêt général et vise à

réduire de 40% la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public d'ici à 2025. Cette société soutien les communes et/ou les EPCI ayant la compétence salubrité publique et nettoyage.

- L'TREPS, financé par l'ARS, propose un accompagnement pour améliorer la qualité de l'environnement intérieur. En effet, depuis 2023, une réglementation oblige les structures petite enfance à surveiller la qualité de l'air intérieur, et à mettre en œuvre un plan d'actions pour l'améliorer. Cette association propose à travers des temps d'information, de sensibilisation et la mise en place d'ateliers pratiques d'accompagner les collectivités et les structures
- La ludothèque « La Passerelle du Jeu » propose des nouveaux créneaux pour le semestre 2 de la Ronde des Jeux 2024. La salle polyvalente de Romans étant disponible le vendredi 04 octobre 2024, la commune s'est positionnée afin d'accueillir la Ronde des Jeux.
- Une taille douce et le nettoyage du bois mort des deux chênes vers la première habitation d'Ain Habitat est prévue dans les prochaines semaines par la SAS VILLARDIER ELAGAGE.
- Le Tour de l'Ain aura lieu le samedi 13 juillet 2024. A ce jour cinq signaleurs disponibles. Le rendez-vous est prévu à 12h30 en mairie pour la distribution des tee-shirts et la transmission des consignes.
- Du 30 septembre au 06 octobre 2024, sera organisée la Semaine Bleue. Semaine Nationale des retraités et des personnes âgées, La Semaine Bleue a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société et l'importance des liens entre les générations.
- Le Concours Départemental des maisons fleuries aura lieu du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024. Chaque participant devra envoyer maximum 4 photos durant cette période ainsi que ses nom, prénom et adresse. A [concoursmaisonfleurie@laposte.net](mailto:concoursmaisonfleurie@laposte.net)
- Le tarif de la cantine et du périscolaire doivent être revus à la hausse au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Ce point sera délibéré en séance du conseil municipal du lundi 22 juillet 2024.
- Monsieur PERRADIN informe le conseil municipal que la commune ne bénéficiera pas de la subvention du Département pour l'étude d'épandage. Le montant des travaux étant inférieur à 10 000 € HT, le dossier n'est pas subventionnable.
- Monsieur GAUTHIER ajoute qu'il en est de même pour l'installation des stores de l'école. Pas de DETR car le montant de la subvention est inférieur à 1 000 €.
- Madame DUVILLARD souhaite savoir si un micro-ondes sera prévu pour la rentrée à la cantine. Monsieur le Maire confirme que l'achat est prévu.
- Monsieur BERARDET évoque les déchets brûlés allée de Clerdan. Monsieur le Maire prendra contact avec les personnes concernées pour rappel de la réglementation.

Après un tour de table, la séance est levée à 20h11.

Réunion Maire / Adjointes le lundi 02 septembre 2024 à 18H30

Séance du Conseil Municipal le lundi 09 septembre 2024 à 19H00

Romans, le 09 juillet 2024

Le Maire,  
Jean-Michel GAUTHIER



Le secrétaire de séance,  
Chantal SIMONET

